

Pollutions diffuses : un péril invisible pour la biodiversité et pour la santé

MERCREDI 28 JANVIER À 14H

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 28/01/2026

Saisine liée : [LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ](#)

Formation de travail liée : [COMMISSION ENVIRONNEMENT](#)

Présentation du projet d'avis : "Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité"

Le CESE a présenté le 28 janvier 2026 son avis : *Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité*. Les préconisations ont été présentées par [Laurence Hoeffling \(Groupe CGT\)](#) et par [Benoît Miribel \(Groupe des Associations\)](#).

Découvrir les préconisations

Qu'est ce qu'une pollution diffuse ?

Contrairement aux pollutions dites "ponctuelles" - c'est-à-dire provenant d'une source identifiée - les pollutions diffuses sont insidieuses, car elles émanent d'une multitude de sources dispersées : pratiques agricoles, transports, mais aussi usages domestiques quotidiens (produits ménagers, résidus médicamenteux...).

Pris isolément, ces rejets peuvent sembler minimes. Mais leur accumulation crée un « effet cocktail » toxique qui dépasse les capacités d'auto-épuration des écosystèmes. Invisibles à l'œil nu, ils s'infiltrent alors partout : dans les sols, les nappes phréatiques et même l'air. Ce sont par exemple aujourd'hui **140 tonnes de pesticides** qui sont transportées chaque année par les nuages au-dessus de la France (étude Université Clermont Auvergne, CNRS, Météo-France, 2025).

Une menace pour la biodiversité toute entière

La pollution diffuse ne fait pas que « salir » la nature, elle brise la mécanique même du vivant :

*Les **sols morts** perdent leur pouvoir filtrant ;*

*Les **pollinisateurs**, désorientés par les insecticides, ne peuvent plus assurer la sécurité alimentaire ;*

*Les **milieux aquatiques** concentrent des perturbateurs endocriniens bloquant la reproduction des poissons.*

Ce péril écologique est aussi un gouffre financier : le coût indirect de ces dommages sur la santé et la biodiversité est estimé à **200 milliards d'euros par an**.

Pourtant, la fatalité n'existe pas. Une action publique volontariste peut porter ses fruits, comme par exemple les mesures prises pour la qualité de l'air en Île-de-France. Celles-ci ont permis de faire chuter le nombre de décès liés aux particules fines de **10 350 à 6 220 par an** entre 2010 et 2019 (*Airparif*).

Les solutions identifiées par le CESE

Inspiré par ces réussites, le CESE a adopté son projet d'avis le mercredi 28 janvier 2026 à 14h.

[Découvrir les préconisations](#)

[En savoir plus sur les travaux](#)